AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -7-3-66 479676

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CHAMPAGNE (Tél. 47-22-87)
(AISNE, ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE, MEUSE)

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 5, place Paul-Jamot - REIMS.
C. C. P. : CHALONS-SUR-MARNE 2.802-15

BULLETIN N° 66 de MARS 1966 le 1er Mars 1966

GRANDE CULTURE

INFORMATION.-

Mouche grise du blé :

Les dommages occasionnés par ce parasite sont en extension très sérieuse depuis une quinzaine de jours et une mise au point à ce sujet paraît nécessaire.

La mouche grise, qui sévit à l'état endémique dans certains secteurs d'étendue d'ailleurs limitée, de la région du Nord-Est, a éprouvé sérieusement au printemps 1963 de nombreux blés déjà fortement éclaircis par la gelée.

Au printemps 1964, des dégâts furent constatés, en particulier sur blés de betteraves. La cause parut en avoir pour origine les déchaumages tardifs qui ne permirent pas aux insectes de pondre en août, sur sol nu suffisamment meuble, les mouches s'étant alors groupées dans les cultures de betteraves.

Au printemps 1965, les attaques du parasite furent constatées à nouveau sur blé et même sur escourgeon et sur orge de printemps.

Les dégâts que subissent actuellement les blés semés sur sols qui étaient nus au mois d'août 1965 (blés de luzernes, blés de plants de pommes de terre, blés de petits pois) font penser que l'insecte s'est sérieusement implanté dans notre région.

Dès le printemps 1964, des essais de lutte curative ont été entrepris ; ils ont montré qu'une pulvérisation de 400 à 500 gr. de parathion dans 1000 litres d'eau par hectare amenait la destruction de la quasi totalité des larves présentes dans les plantes, à condition que les semences ne soient pas enterrées à plus de 2 cm. de profondeur.

A l'automne 1964, des essais de protection des cultures par enrobage des semences ont permis de mettre en évidence une excellente action du diethion et une efficacité satisfaisante du lindane, ce dernier à raison de 80 gr. de matière active par quintal de semences.

Au cours de la présente campagne, la protection des plantules par ce dernier procédé ne s'est pas toujours révélée satisfaisante, sans doute en raison des importantes précipitations hivernales qui ont pu provoquer une dispersion du produit insecticide.

P 1.151

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Bien que le traitement curatif des cultures à l'aide de parathion soit efficace dans les conditions indiquées précédemment, il est toujours difficile d'en apprécier la nécessité et même la rentabilité.

En effet, pour l'entreprendre rationnellement il faut que les dégâts de mouche grise se manifestent clairement (la recherche des larves dans les tiges ne pouvant être faite de manière satisfaisante à l'échelon de l'exploitation agricole) et qu'ils ne soient ni trop importants (le traitement ne se justifiant alors plus) ni trop faibles (la nécessité de l'opération ne s'imposant pas).

La densité du semis, le stade végétatif de la céréale et sa puissance végétative doivent également entrer en ligne de compte.

Le traitement type est celui à effectuer sur blé de densité moyenne, développant ses premières talles et atteint dans une proportion de 25 à 40 %.

Lorsque le blé est trop sévèrement éclairci ou encore lorsqu'il est envahi de vulpin (car il y a impossibilité d'effectuer une application herbicide par suite des attaques de la mouche et en outre la céréale exerce une moindre concurrence vis à vis de la mauvaise herbe), le ressemis s'impose.

L'enrobage des semence ne se révélant alors généralement pas d'une efficacité totale, eu égard à la taille des larves qui attaquent les plantules dès la levée, il importe :

- d'augmenter la densité des semis de 10 à 15 %
- de semer peu profond
- de traiter les semences avec une poudre à la dose de 90 à 100 gr. de lindane matière active par quintal. Cette dose légèrement plus élevée que pour les blés d'hiver, ne doit en aucun cas être dépassée sans risque d'accidents graves sur les jeunes plantules ; de plus, l'enrobage doit être effectué avec une régularité aussi parfaite que possible.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles

L'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire de REIMS